

# Médical

## Formation des gens de mer responsables des soins médicaux à bord d'un navire

(Règle VI/4-2 de la Convention STCW 78 telle qu'amendée)

**Population cible :** Officiers de la Marine Marchande

**Durée :** 60 heures

### Objectifs

- Dispenser des soins médicaux aux personnes malades ou blessées à bord du navire.
- Participer à des systèmes coordonnés d'assistance médicale aux navires.

### Contenu

- Soins aux blessés :
  - Lésions crâniennes, vertébrales, des oreilles, du nez, de la gorge et des yeux,
  - Hémorragies externes et internes, pansements et bandages,
  - Brûlures, y compris celles dues à des liquides chauds, et gelures,
  - Fractures, luxations et lésions musculaires,
  - Blessures, cicatrisation et infection de la plaie,
  - Soulagement de la douleur,
  - Techniques de suture et de clampage,
  - Petites interventions chirurgicales,
- Aspects des soins infirmiers :
  - Principes généraux; soins infirmiers.
- Maladies :
  - Cas médicaux et urgences,
  - Maladies sexuellement transmissibles et les maladies tropicales et infectieuses.

